

Gouvernement Général

de l'Algérie

Service de renseignements  
généraux et de Publicité.

22. rue Rossini (Paris).

N°

Paris, le 16 Septembre 1893.

NOTA.— Prière de rappeler, dans la réponse,  
la date et le N° de la présente, ainsi que le  
N° du bureau.

Monsieur le Préfet,

On a calculé que chaque année  
l'émigration entraîne hors de la  
métropole 12 à 15 mille Français,  
qui s'expatrient, et vont demander  
à l'étranger des ressources que  
l'Algérie peut leur offrir dans une  
plus large mesure. De même, et  
dans une plus forte proportion encore,  
le trop plein des capitaux français  
va chercher chez des nations voisines  
des placements qui, dans notre grande  
Colonie africaine seraient tout au  
moins aussi fructueux en même  
temps qu'ils serviraient au  
développement de nos intérêts  
nationaux.

Cette situation a appelé l'attention  
du Parlement. Il a paru qu'elle  
pouvait être attribuée à l'insuffisance  
des moyens qui ont été jusqu'ici  
mis en oeuvre pour faire connaître  
aux

Monsieur le Préfet du Département de l'Auchuse.

*Demanda  
Designation faite  
par M. le Préfet le 25 7/93.*

aux populations de la Métropole ce qu'est  
exactement l'Algérie, les ressources qu'elle  
offre à l'activité des travailleurs et aux  
entreprises des capitalistes, et l'appoint  
de force qu'elle apportera de plus en  
plus à la mère-patrie. Pour y parvenir  
le Gouvernement Général de l'Algérie  
a créé un service de renseignements  
généraux destiné à fournir toutes infor-  
mations utiles et pratiques, au moyen  
de notices, de brochures ou de cartes et  
par voie d'indications écrites ou verbales,  
à toute personne projetant, ou susceptible  
de projeter, un établissement ou une  
entreprise en Algérie.

Ce service, directement outillé  
et pourvu de documents par les  
diverses administrations qui ressortissent  
au Gouvernement Général, a son siège  
central à Paris, 22 rue Cassini. Pour  
remplir complètement la mission qui  
lui est confiée, il doit posséder des  
correspondants autant que possible dans  
toutes les régions de la Métropole,  
et surtout dans les Départements dont  
les populations fournissent le plus fort  
contingent à l'émigration, ou sont,  
par leur esprit, leurs mœurs, et

par suite du climat, plus particulièrement  
aptés à s'implanter en Algérie.

Le bureau de Paris transmettra  
à ces correspondants les éléments de  
publicité et tous les documents propres  
à vulgariser les choses de la Colonie,  
qui seront préparés par le Gouvernement  
Général. Il leur fournira tous les  
renseignements qu'ils auraient besoin  
de provoquer. Ces correspondants, à  
leur tour, tiendraient à la disposition  
de tous les intéressés les quelques ouvrages  
dont il leur sera fait envoi pour  
former une bibliothèque sommaire;  
ils assureraient, en outre, la distribution,  
dans leur région, des brochures et autres  
documents de publicité qu'ils recevront  
à cet effet; enfin, ils renseigneraient  
le public dans la mesure des connaissances  
que la pratique de ce nouveau service  
pourra leur faire assez rapidement  
acquérir, et indiqueraient au besoin  
le bureau de Paris comme source de  
renseignements plus complets. J'aurai  
sans doute besoin, d'autre part, de  
leur demander parfois de me fixer plus  
complètement sur la situation des  
personnes de leur région qui auront  
sollicité

sollicite une concession de terrain de colonisation en Algérie.

Ce service de correspondance ne demandera certainement à ceux qui en seront chargés qu'un travail qui semble devoir s'accorder facilement avec d'autres attributions administratives. J'ai pensé qu'il serait possible de le faire remplir par un employé de votre Préfecture, auquel serait allouée à ce titre une indemnité annuelle de 300 francs.

J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous demander votre concours pour l'œuvre de vulgarisation que le Gouvernement Général de l'Algérie a entreprise dans l'intérêt commun de notre grande colonie africaine et de la Métropole. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien, si la création du service de correspondance dont il s'agit vous paraît possible dans les conditions ci-dessus indiquées, me désigner celui des employés de votre Préfecture que vous jugeriez le plus apte à le remplir.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Gouverneur Général de l'Algérie,

Hamou